



Les pénibilités ça fait 20 ans qu'ils promettent...

*La retraite c'est sérieux,
alors la CGT a décidé d'en parler sérieusement*

La CGT Propose

- **Une prise en compte de la pénibilité qui parte de la réalité du travail**, et qui permette de faire reculer très fortement les expositions à la pénibilité, et les dégâts sur la santé qu'elles provoquent.
- **Que l'exposition à la pénibilité soit déterminée à partir de la réalité des conditions de travail** spécifiques à chaque métier, avec des garanties collectives et sans des seuils inaccessibles à la quasi-totalité des travailleurs.
- **Un départ anticipé jusqu'à 5 ans avant 60 ans**, avec un trimestre de moins par année d'exposition, et jusqu'à 10 ans pour certains métiers. Le calcul de la pension doit aussi être abondé d'un trimestre supplémentaire, pour permettre un véritable droit au départ anticipé.
- **Dans la Fonction publique, le maintien et l'amélioration du « service actif »** pour tous les agent.e.s exposé.e.s à la pénibilité, à la dangerosité, aux contraintes d'exercice du fait de leurs missions de service public.
- **Le maintien des dispositifs de départ anticipé propres aux régimes dit « spéciaux »**, qui correspondent à des contraintes de service public et d'intérêt général.
- **L'intégration des dispositifs de sortie de l'emploi** créés par des accords spécifiques du secteur privé dans un dispositif général garantissant un départ anticipé jusqu'à 5 ans pour pénibilité.

La pénibilité doit donc être reconnue dans tous les secteurs professionnels, le maintien du compte prévention pénibilité actuel ou son développement sous cette forme ne répond aucunement à cet objectif

Le financement de la retraite à 60 ans est parfaitement soutenable économiquement

Elle est nécessaire et vitale pour celles et ceux qui ont travaillé plus de 40ans

Elle est nécessaire et vitale pour la jeunesse qui a besoin d'avoir un avenir